

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 40 c
Réclames... 30
Faits divers... 15

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

SAUMUR,
18 Janvier 1877.
Chez DONGRE et BULLIER,
Place de la Bourse, 43.

RÉSERVES SONT FAITES
Les articles communi-
qués doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
18 Janvier 1877.

ANNONCES JUDICIAIRES. — TARIF D'INSERTION
POUR 1877.

Nous, Préfet de Maine-et-Loire, officier
de la Légion d'Honneur.
Vu le décret du 28 décembre 1870, por-
tant que les annonces judiciaires seront, à
l'avenir, insérées aux choix des parties dans
l'un des journaux publiés dans le départe-
ment;

Vu le dernier paragraphe de l'art. 23 du
décret du 17 février 1852, toujours en vi-
gueur, portant que le préfet réglera, chaque
année, le tarif de l'impression de ces an-
nonces;

Vu les instructions de M. le ministre de
l'intérieur.

Arrêtons

Art. 1er. — Le prix d'insertion des annon-
ces judiciaires dans les journaux du départe-
ment est fixé, pour l'année 1877, à vingt
centimes par ligne de trente-quatre lettres,
caractère gaillard, l'n pris pour type de jus-
tification, et à vingt-cinq centimes par ligne de
quarante-cinq lettres et au-dessus.

Art. 2. — Toutefois, et par exception, le
tarif des insertions relatives aux jugements
de faillites et aux convocations et délibéra-
tions de créanciers, est fixé à deux francs par
chaque insertion faite suivant la formule
usitée.

Art. 3. — Le coût d'un exemplaire légal-
isé est réglé, non compris le droit d'enre-
gistrement, à quarante centimes. Ce prix sera
réduit à trente-cinq centimes, en ce qui con-
cerne les publications relatives aux faillites.

Art. 4. — Le présent arrêté sera inséré au
Recueil des Actes administratifs, et notifié aux
journaux du département.

En Préfecture, à Angers, le 30 décembre
1876.

Le Préfet, Baron F. DE REINACH.

Chronique générale.

Les députés intransigeants se concertent
en ce moment au sujet de la loi municipale
définitive, dont ils se préparent à réclamer
la mise en discussion. Ils désirent surtout
arriver à faire abroger la loi actuelle sur les
maires et à obtenir le retour à la liberté
municipale complète. Ils demanderont pour
Lyon au moins, sinon pour Paris, les fran-
chises municipales, c'est-à-dire une mairie
centrale.

Le 15 janvier s'est ouverte la période de
révision des listes électorales. Il existe deux
listes bien distinctes :

L'une d'elles comprend les électeurs mu-
nicipaux, parmi lesquels une certaine caté-
gorie de citoyens ont droit à l'inscription
d'office; les autres ne peuvent être inscrits
qu'en en faisant la demande et en justifiant
d'une résidence de deux années consécutives
dans la commune.

La seconde liste, relative aux élections
politiques, comprend les électeurs qui, jus-
tifiant de six mois de domicile dans la com-
mune, peuvent prendre part aux élections
pour la Chambre des députés, par les con-
seils généraux et d'arrondissement.

Les journaux de la Révolution engagent
vivement les adeptes de la secte à s'assurer
s'ils sont bien inscrits, et à se faire inscrire
s'ils ne le sont pas.

Que ceci serve de leçon aux conservateurs
et les engage à surveiller avec soin leur in-
scription.

Ce sont trois députés du Rhône qui ont
demandé au maréchal de Mac-Mahon la
grâce de l'ex-député du Rhône, Ranc, con-
damné à mort par contumace.

Nous regrettons d'ignorer les noms de
ces trois intransigeants, auxquels on ne ré-
prochera pas de ne pas être logiques.

On lit dans le Pas-de-Calais, journal d'Ar-
ras, à la date du 15 janvier :

Hier, au moment où M. le général
Maurice allait se rendre à la cathédrale
pour assister aux prières publiques, il re-
çut un pli officiel lui apportant la nouvelle
de sa mise en disponibilité. L'arrêt ministé-
riel portait la date de la veille, 13 janvier.

D'une statistique qui vient d'être dressée
à la date du 31 décembre dernier, il résulte
qu'il y a en ce moment soixante mille Prus-
siens à Paris, exerçant toutes les industries.

LA FÊTE RÉPUBLICAINE.

Un Roussillonnais en voie de s'illustrer,
c'est M. Emmanuel Brousse, compositeur
de profession et pétitionnaire d'occasion.
Quant à la septième commission d'initia-
tive parlementaire qui a rapporté la péti-
tion de cet honorable habitant de Perpignan,
nous tenons qu'elle est tout simple-
ment, elle aussi, sur la route de la posté-
rité.

Voici les faits. M. Emmanuel Brousse,
qui est évidemment un esprit judicieux et ré-
fléchi, a observé que, seul de tous les régi-
mes qui se sont succédés en France, le gou-
vernement de la République ne possédait
point encore de jour de fête nationale. Il y
avait là évidemment une lacune à combler :
il nous souvient qu'en terminant sa première
et sa plus mémorable plaidoirie, M. Gam-
betta, dans une péroraison à la fois habile
et indignée, rappelait, lui aussi, que chaque
gouvernement avait sa fête, mais qu'il dé-
finit bien l'empire de célébrer le 2 décem-
bre. L'effet fut grand sur l'auditoire : la Ré-
publique de fait qui a existé en France de-
puis le 4 septembre, la République consti-
tutionnelle, issue du vote du 25 février, ont
malheureusement imité cet exemple, et l'on
comprend que le citoyen Brousse en con-
çoive quelque chagrin.

La commission n'est pas loin de partager

cet avis, et, pour le principe, conclut M.
Deschanel, qui fut pourtant homme d'esprit
en ses heures, elle pense que la pétition doit
être prise en considération. Mais, le prin-
cipe posé, et une fois que l'on entre dans les
détails, les embarras commencent et ils sont
considérables.

Les dates, en effet, ne manquent pas
sous la République : nous avons le 40 août,
le 24 septembre, le 24 janvier, le 1er prai-
rial, le 24 février, plus près de nous en-
core, le 25 février, — sans compter le 13
juin et le 18 mars, — chacune de ces dates
répond évidemment à une des phases his-
toriques de la République, et c'est pourquoi
la commission a pris soin de n'en désigner
aucune.

Quelques-uns de ses membres auraient
voulu qu'il n'y eût pas de date fixe; ils de-
mandaient une sorte de fête facile à dépla-
cer, sous prétexte qu'il y a déjà un trop
grand nombre de fêtes, c'est-à-dire de chô-
mages préjudiciables aux travailleurs —
chômages volontaires, sans doute — car, si
nous ne nous trompons, le législateur ne re-
connait que quatre fêtes obligatoires. La
fête du lundi n'est pas inscrite dans le Con-
cordat. L'idée, au surplus, est ingénieuse :
pour la compléter, on aurait pu décider que
chaque année, au commencement de la ses-
sion extraordinaire, le Parlement détermi-
nerait le jour dans lequel le peuple serait
invité à célébrer dignement la République.
Cela pourrait dépendre du parti qui gouver-
nerait, c'est-à-dire de la forme de Républi-
que qui serait en ce moment au pinacle, et à
laquelle correspond certainement au moins
une des dates précitées.

Cela dépendrait aussi de la température
régnaute; car certains membres frileux —
ce sont évidemment les compatriotes du ci-
toyen Brousse — après avoir réclamé une
fête à date fixe, ont marqué le désir qu'elle
n'eût pas lieu en hiver. Il pourrait en
effet pleuvoir ou neiger, ce qui nuirait à la
piété républicaine; mais, par des temps
comme ceux dont nous jouissons cette an-
née, il n'y aurait aucun inconvénient à fêter
la République en hiver, et voilà par où la

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE PAYSAN DE CARIGLIANO.

L'Angelus du soir avait sonné à l'église de Car-
igliano; les troupeaux venaient de rentrer, et les
portées des cabanes s'étaient refermées.

C'était l'heure où les pères, de retour du travail,
font danser leurs enfants sur leurs genoux, en at-
tendant le repas du soir.

Dans une des plus petites maisons du village, un
jeune homme et une jeune femme étaient assis de-
vant une table où le souper avait été servi; mais
ils ne mangeaient pas, et de grosses larmes cou-
laient le long des joues de la jeune femme.

— Margarita, dit tout-à-coup le mari en lui
prenant la main, si tu pleures ainsi, comment
veux-tu que j'aie du courage?

— C'est vrai, Pietro, on ne paie pas ses créan-
ciers avec des larmes.

— Nous avons encore tout un mois devant nous,
femme; une bonne occasion peut venir. Voilà que

les troubles de Naples ont pris fin; Mazaniel a été
tué et ses partisans sont en fuite; le commerce
reprenra peut-être, et nous pourrions vendre la
laine de nos moutons!

Margarita secoua doucement la tête; puis, voyant
que son mari la regardait, elle tâcha de sourire,
et lui répondit :

— Dieu l'entende, ami!

— Allons, reprit celui-ci d'une voix tendre, la
main dans la mienne, Margarita; et sois ce que
doit être une vraie femme, douce et forte dans
l'affliction. Dieu est bon pour nous, puisqu'il nous
a préservés jusqu'à présent d'absence et de mala-
die. Apporte ici notre enfant.

La jeune femme se leva vivement, passa dans
une chambre voisine, et reparut presque aussitôt,
tenant dans ses bras une petite fille de trois ans.

— Mettez-vous là toutes deux, à mes côtés, dit
Pietro; lorsque je vous vois, cela me donne du cou-
rage, et je sens que je vous aime trop pour que
vous tombiez dans la peine. Quand je devrais suer
du sang, toi et ton enfant vous serez heureuses.

Margarita attendrie embrassa son mari.

— Tu es bon comme un saint, Pietro, lui dit-
elle, et je voudrais souffrir six mois pour racheter
chacune de tes heures de souffrance.

Dieu a mis dans les affections de famille la con-
solation de toutes les douleurs.

Margarita et Pietro se trouvèrent bientôt moins à

plaindre, en sentant combien ils étaient précieux
l'un pour l'autre.

C'étaient des âmes simples et aimantes qui se
consolaient facilement du malheur par la tendresse.

Et cependant leur situation était bien triste.
Mariés depuis quatre ans, tout leur avait d'abord
réussi; mais, pendant les dernières années, des
désastres de tout genre les avaient frappés.

Leur récolte avait été détruite par la grêle, leur
troupeau décimé par la maladie.

Pour comble d'infortune, les troubles de Naples
étaient survenus, et les avaient empêchés de vendre
leur récolte.

Pressés par la nécessité, ils s'étaient donc adres-
sés à un usurier qui leur avait prêté à gros intérêts;
mais, ne pouvant payer ces intérêts aux termes
convenus, ils avaient renouvelé leurs emprunts,
leurs dettes s'étaient accrues, si bien qu'au mo-
ment où commença notre récit il ne leur restait
plus aucun moyen d'éviter la ruine qui les menaçait.

Cependant la vue de leur petite Laura avait un
peu dissipé la tristesse des deux époux; la nuit
était venue, ils commençaient à souper, lorsque
la porte s'ouvrit tout à coup, et un étranger dont
les vêtements étaient en désordre et couverts de
poussière entra précipitamment dans la cabane.
A cette apparition inattendue, Margarita avait jeté
un cri, et Pietro s'était levé presque effrayé.

— Que voulez-vous? demanda-t-il brusquement
à l'inconnu.

Mais celui-ci regardait autour de lui d'un œil
suspicieux. Enfin il s'avança vers la table où les
deux paysans étaient assis, et, rassuré sans doute
par le doux visage de la jeune femme et la pré-
sence de l'enfant :

— Je suis un proscrit de Naples, dit-il; je cher-
che un asile.

Pietro se découvrit, et Margarita se leva avec un
empressement plein de compassion et de respect.

— Soyez le bienvenu, dirent-ils ensemble à l'é-
tranger, en lui montrant une place à côté d'eux.

Tout cela s'était passé rapidement, et avec au-
tant de simplicité que s'il se fût agi d'un fait jour-
nalier et vulgaire.

Ce n'était point, en effet, la première fois que la
cabane de Pietro servait de retraite à un proscrit.

A cette époque, les guerres civiles désolaient
toutes les cités de l'Italie; chaque parti y perdait
ou y reprenait successivement le pouvoir, et les
montagnes étaient toujours pleines d'exilés fuyant
la proscription du vainqueur.

Etrangers à ces querelles, les paysans offraient
tour à tour l'hospitalité aux vaincus de la veille et
à ceux du lendemain.

Ils ne s'informaient pas de l'opinion que le fugitif
avait défendue, mais des périls qu'ils courait; ils
ne regardaient point à sa cocarde, mais à la

date variable reprend ses avantages. Et puis, il faut dire, les anniversaires républicains manquent un peu dans l'été, à moins qu'on ne considère comme tels le 24 mai ou le 9 thermidor.

Bref, la commission, sans se prononcer ni sur la date ni sur le jour — ce sont les termes mêmes du rapport — c'est-à-dire sans se prononcer sur rien du tout, a renvoyé la pétition à M. le ministre de l'intérieur.

On ne pense pas que la discussion puisse venir immédiatement; mais il serait vaguement question d'une session extraordinaire en novembre, à seule fin de résoudre le gros problème qu'a soulevé le citoyen Brousse!

(Le Moniteur.)

Ce n'est pas sans une profonde surprise que nous avons lu dans le Soir :

« Un journal du matin annonce que les prières publiques qui ont été dites à Saint-Brieuc conformément à la loi constitutionnelle, à l'occasion de la rentrée des Chambres, ont donné lieu à un incident regrettable.

Le curé a lu, paraît-il, en chaire, un mandement de son évêque qui constitue une véritable diatribe contre la République.

Nous croyons pouvoir affirmer que M. le garde des sceaux va procéder à une enquête des plus sérieuses sur les faits signalés.

S'ils sont prouvés, M. Martel qui a fait preuve déjà de la plus louable fermeté, ne manquera pas de rappeler à ses subordonnés ecclésiastiques que les fonctionnaires de tout ordre sont tenus au respect du gouvernement qui les paie.

Nous ne relèverons pas ces termes ridicules de fonctionnaires, de subordonnés de M. Martel appliqués à des évêques. Il y a longtemps que le bon sens public en a fait justice.

Quant aux intentions prêtées à M. le garde des sceaux, nous nous refusons à y croire jusqu'à plus ample informé. Ce serait le commencement de la persécution religieuse, et il est impossible que le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon en prenne l'initiative.

Ajoutons que la circulaire incriminée, non-seulement n'excuserait pas, mais n'expliquerait même pas la mesure dont M. l'évêque de Saint-Brieuc serait l'objet, au dire du Soir.

Nous la reproduisons intégralement :

Circulaire de Monseigneur l'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, au sujet des prières demandées par l'Assemblée nationale.

« Nos Très-Chers Frères,

Prier pour la France, n'est-ce pas le besoin constant de notre cœur, en même temps qu'un devoir sacré? Plus notre France est troublée, divisée, souffrante, plus notre cri vers le ciel doit appeler sur elle la pitié divine.

Dans notre carrière déjà longue, nous avons suivi d'un œil attentif le mouvement des idées et l'état de notre pays, qui sera toujours, après Dieu, notre plus ardent amour.

Or, jamais nous n'avions assisté à un déchaînement semblable des passions antisociales et antireligieuses. On eût entendu les blasphèmes, les railleries, les clameurs qui retentissent dans les amphithéâtres des premiers siècles, et réclamaient les chrétiens pour être jetés aux bêtes féroces. *Christiani ad bestias!*

Pendant ce temps, l'Eglise se fait, prie, continue sa mission de dévouement et dit à Dieu: *Père, pardonnez-leur; ils ne savent ce qu'ils font!*

Quelques-uns le savent pourtant; ce sont ceux qui conduisent plus ou moins ouvertement cette campagne contre Dieu et la société. Est-ce que ceux-là représentent la véritable France, cette France chrétienne qui était l'épée de la civilisation, la lumière, la loyauté, la générosité chevaleresque, le respect de la religion, la fille aînée de l'Eglise? A Dieu ne plaise! La religion, quoi qu'ils en disent, a encore parmi nous une immense autorité; elle règne encore sur des millions d'âmes fidèles, et, à côté des chrétiens fervents, il y a aussi des millions d'honnêtes gens qui ont horreur de la violence et du sang.

Mais quelle tristesse on éprouve, en entendant l'explosion de ces haines qui versent chaque jour dans le cœur de notre pauvre peuple de France le fiel amer de l'enfer, la révolte contre toute autorité, l'impunité qui flétrit tout, et lui arrache ce qui seul peut l'éclairer, l'élever, le consoler, lui enseigner la vertu, la résignation, l'amour du travail, la liberté de l'âme, la dignité et le sens de la vie!

Chaque jour on montre au peuple le clergé — ce clergé qui a fait la France, au dire des historiens hostiles, ce clergé sorti du peuple et qui se donne tout entier à ses besoins — on le lui montre du doigt, avec le riche, avec le noble, avec le magistrat, avec les gouvernants eux-mêmes, et on lui dit: Regarde, voilà les ennemis!

Quel sera le fruit de ces excitations détestables? Les futures victimes l'attendent sans crainte; mais la justice de Dieu attend à son tour ceux qui changent la vérité en mensonge, *commutaverunt veritatem in mendacium*, ceux qui foulent aux pieds sciemment tout ce qui est paix, justice, honneur, vertu, et préparent ainsi le malheur et la ruine de la France.

Reussiront-ils dans leur dessein? Non, non, nous l'espérons, nous le croyons. Dieu protège la France.

Et ce que nous croyons surtout, c'est que notre Bretagne restera ce qu'elle est, ce qu'elle a toujours été: la terre de foi et d'honneur. Les années orageuses se succéderont, les ruines s'amasseront, les révolutions passeront, et notre vieille et chère Bretagne restera debout à côté de la Croix debout, l'appuyant de ses bras puissants, et soutenue, éclairée, consolée, glorifiée par elle: *Stat erua dum voluit orbis*.

Plus que jamais, nous devons donc

prier, et appeler Dieu au secours de la patrie.

Plus que jamais, nous devons nous tourner vers la Reine du Ciel, la protectrice de la France, et lui dire avec l'Eglise à cette époque: Tendez la main à ce peuple qui essaie de se relever! *Succurre cadenti surgere qui curat populo*.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous ordonnons, etc. *[Sunt le dispositif.]*

Comme on le voit, Mgr David ne fait que répondre aux folliculaires qui, depuis un an, bavent impunément sur le clergé et sur la religion. M. Martel ne ferait donc, en cette circonstance, que prendre parti pour MM. Sarcey, Rochefort et tutti quanti.

Etranger.

L'empereur Guillaume et les membres du gouvernement allemand ont exprimés leur étonnement du résultat des élections à Berlin.

M. de Bismark, très au courant de l'état des esprits en Allemagne, songe à détourner, dit-on, dans le monde diplomatique, l'attention de son pays en créant de nouvelles difficultés internationales.

NOUVELLES D'ORIENT.

Le départ des plénipotentiaires, départ regardé maintenant comme presque inévitable, donnera-t-il le signal d'une guerre immédiate? Tel n'est point l'avis de plusieurs journaux de Vienne. Le *Tagblatt* prétend notamment que la Porte a l'intention, après la clôture de la conférence, de conclure séparément la paix avec la Serbie et le Monténégro et de déclarer ensuite aux puissances que la question d'Orient est déjà résolue. Le *Fremdenblatt*, de son côté, croit que la guerre ne sera pas la conséquence immédiate de la dissolution de la conférence. La Russie ne pouvant pas encore entrer en campagne de sitôt, la Serbie, le Monténégro et la Grèce ne bougeront pas. La Porte, isolée pendant l'armistice, comprendra les dangers du *fara da se*, de cette façon, les espérances de paix ne doivent pas être entièrement abandonnées.

Tribunaux.

Le tribunal de Meaux (Seine-et-Marne), a statué sur la plainte en diffamation formée par M^{me} la comtesse de Montijo contre le journal républicain *l'Indépendant de Seine-et-Marne*.

Le tribunal a condamné cette feuille à 200 francs d'amende, 400 francs de dommages-intérêts envers la partie civile, ainsi qu'à l'insertion du jugement dans les trois journaux de la ville de Meaux et dans deux journaux de Paris, au choix de la comtesse de Montijo.

L'Indépendant de l'Est, de Bar-le-Duc, qui avait reproduit le même article relatif à la mère de l'impératrice, s'est vu condamner, par le tribunal de Bar-le-Duc, à 300 francs d'amende, 300 francs de dommages et intérêts, et à l'insertion du jugement dans tous les journaux du département.

Le tribunal d'Alais (Gard) vient de rendre un jugement dont la portée considérable intéresse tous les fonctionnaires de France.

Le maire d'Alais ayant « expulsé » brutalement et arbitrairement des employés de la mairie, dont quelques-uns avaient de nombreuses années de service, ces employés lui intentèrent une action: 1^o en dommages-intérêts; 2^o en restituant des sommes versées par eux à la caisse des retraites.

Le tribunal, par un jugement très-fermement motivé, a condamné le maire d'Alais à payer aux demandeurs une somme de 2,420 francs, et a réservé tous leurs droits pour la rentrée en possession des versements effectués par eux à la caisse des retraites. Le jugement a bien soin de déclarer que ces employés subalternes n'ont jamais été des fonctionnaires politiques, et que, sous tous les gouvernements, ils avaient consciencieusement accompli leur devoir.

Une dépêche de Lille annonce que le journal *le Progrès du Nord* vient d'être condamné, pour diffamation envers M. Varrain Sommières, professeur à l'université catholique, à 4,000 francs d'amende et à l'insertion du jugement dans dix journaux.

Chronique Locale et de l'Ouest.

COUR D'ASSISES.

Les assises de Maine-et-Loire (premier trimestre de 1877) s'ouvriront à Angers, le lundi 5 février, et seront présidées par le conseiller Bazin, ayant pour assesseurs MM. les conseillers Jousset et Lamarque.

Voici les noms des jurés de notre arrondissement:

- MM. Aubin, Gilbert-Mathurin, propriétaire à Varrains.
- Rousseau, Albert, docteur-médecin à Saumur.
- Desbois, Luc, propriétaire à Souzay.
- Moreau, Emile, propriétaire à Mouchéreau.
- Epoudry, Jean, adjoint à Brézé.
- Ménier, Pierre, propriétaire à Saumur.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

MM. les exposants sont informés que par un arrêté du 26 décembre 1876, le ministre des travaux publics a décidé que les produits exposés jouiraient sur les chemins de fer français d'une réduction de 50 pour 0/0 sur les tarifs ordinaires, à l'aller qu'au retour.

patenté que la souffrance avait répandue sur son front.

Après avoir fait souper l'étranger, Margarita se hâta de lui préparer un lit pour qu'il pût se reposer.

Il y avait à l'extrémité de la cabane un réduit peu apparent et faiblement éclairé; ils pensèrent que ce lieu était le plus sûr, et ils y conduisirent l'inconnu.

Cependant Pietro passa une nuit fort inquiète; il craignait que l'on n'eût vu le proscrit entrer dans sa cabane et qu'il n'y fût découvert.

Aussi que l'on juge de son effroi lorsque le lendemain, en sortant de grand matin, il aperçut des soldats arrivés pendant la nuit, et qui remplissaient le village.

Pietro courut avertir l'étranger, en lui recommandant d'éviter tout ce qui pourrait trahir sa présence.

Il ajouta que sans doute les soldats quitteraient Carigliano dans la journée, et qu'alors il pourrait s'échapper sûrement.

Mais les soldats ne partirent point, et l'on sut bientôt qu'ils avaient été envoyés dans le village comme poste d'observation et pour arrêter les proscrits.

Pietro fut donc obligé de garder son hôte.

Les jours s'écoulèrent sans améliorer la position des deux époux.

La présence de l'étranger leur avait même occasionné un surcroît de dépense qui hâta leur ruine; car c'est beaucoup pour le pauvre qu'une faim de plus à satisfaire.

Cependant Pietro n'eut pas un seul instant la pensée de se débarrasser de cette charge nouvelle en engageant le proscrit à quitter sa maison; il savait trop que c'était l'envoyer à une mort certaine.

Quelque onéreux que fût pour lui l'hôte que Dieu lui avait donné, il le garda sans rien dire, sans rien laisser paraître.

Margarita se taisait aussi, mais avec plus d'efforts. Son âme moins élevée comprenait moins facilement les dévouements généreux; elle était trop bonne pour ne point se résigner au sacrifice, mais trop faible pour ne point le regretter parfois.

Aussi, lorsque le soir les réunissait tous autour du chétif repas qu'elle avait préparé, son regard demeurait fixé sur le proscrit; elle s'effrayait de sa faim, comptait chaque bouchée, et sentait en elle comme un sourd repentir de l'hospitalité qu'elle lui avait donnée.

Mais si dans ce moment ses yeux rencontraient ceux de Pietro, elle baissait la tête en rougissant; car elle avait honte de l'éclair d'égoïsme qui avait traversé son âme.

Quant au proscrit, c'était un homme sombre, qui parlait peu, et semblait s'occuper de choses

plus grandes que celles de la vie vulgaire.

Sa reconnaissance ne s'exprimait jamais que par un geste ou par un regard.

Le plus souvent, penché sur la table et le front dans une de ses mains, il traçait du doigt, devant lui, d'invisibles images dont il semblait chercher les formes et la pose.

Cependant sa rêverie n'avait rien d'inquiet; elle était noble, calme et souriante.

Il était aisé de voir que le passé qui avait creusé de larges rides sur son front encore jeune ne lui avait point laissé de remords; et que si ses lèvres demeuraient fermées, ce n'était point par prudence, mais parce qu'il y avait au fond de ce cœur beaucoup de ces grandes choses que la parole n'exprime pas.

Après avoir passé la journée entière dans sa retraite, le proscrit, comme nous l'avons déjà dit, en sortait le soir pour prendre part au repas de la famille.

Un jour qu'ils étaient tous à table, on frappa à la porte de la maison; Pietro courut regarder par une lucarne placée au-dessus du seuil.

C'est Pedrill! s'écria-t-il en revenant. Et vite, signor, retournez à votre cachette! cet homme est avare et méchant; s'il vous apercevait, tout serait perdu.

L'étranger se hâta de fuir, et Margarita, encore tremblante, alla ouvrir à Pedrill qui continuait à

frapper.

— J'ai cru que vous ne vouliez point me recevoir, dit le vieil usurier en entrant et jetant autour de lui des regards scrutateurs.

— Pourquoi cela, maître Pedrill?

— C'est ce que vous pourriez dire mieux que moi, Pietro. De dehors il me semblait entendre chuchoter ici; on eût dit qu'il y avait quelque chose avec vous.

— Vous voyez, en effet, que je ne suis point si répenté le paysan en montrant sa femme et sa petite fille.

Mais Pedrill regardait toujours avec une curiosité soupçonneuse.

— Je venais, dit-il enfin, pour savoir si vous êtes en mesure de me payer ce qui m'est dû.

Margarita devint pâle, et serra son enfant dans ses bras.

— Je ne le puis, en vérité, répondit Pietro d'une voix basse et triste.

— Alors, mes enfants, votre maison et votre billier répondront pour vous; car je ne suis point disposé à perdre mon argent.

(La suite au prochain numéro.)

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses concitoyens que le délai pour la déclaration des chevaux et mulets, à recenser pour le service de l'armée, expire aujourd'hui 15 janvier. Il invite, en conséquence, d'avis 15 janvier. Il invite, en conséquence, tous les propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules, qui se trouvent dans les conditions d'âge indiquées par la loi, à en faire la déclaration, sans retard, à la Mairie (bureau des contributions).

Le défaut de déclaration, constituant une contravention, sera constaté par procès-verbal.

Mairie de Saumur, le 15 janvier 1877.
Le Maire, ROSSET, adjoint.

Le septième réseau. — Plusieurs députés viennent de présenter un amendement concernant la concession d'un septième réseau de chemins de fer indépendant et autonome, dans la région Sud-Ouest, comprenant : Les compagnies des Charentes, de la Vendée, de Poitiers à Bressuire, de Poitiers à Saumur, des chemins Nantais, des chemins de Maine-et-Loire et Nantes, d'Angoulême à Marmande, de Montauban à Nontron.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La troupe de M. Chavannes nous a donné mardi soir une très-bonne représentation du charmant opéra-comique, *Mignon*, qui n'était qu'à sa seconde représentation à Saumur.

M^{me} Barwolf et Rita Lelong ont rivalisé de talent et de zèle avec MM. Badiali, Billon, Laidet et Moreau. Tous nous ont fait assister à l'une des plus intéressantes soirées que nous ayons eues depuis longtemps. La musique de M. Ambroise Thomas a été exécutée avec un véritable talent.

Vingt fois les braves ont ébranlé la salle et témoigné de la satisfaction de tout l'auditoire. Et l'affluence était grande, pas une place vacante, pas le plus petit coin inoccupé ! La direction a dû refuser les derniers venus.

Cet empressement du public est général ; à chaque représentation lyrique, les spectateurs sont nombreux. Ce concours exceptionnel est le meilleur éloge de la troupe et un témoignage de sympathie pour M. Chavannes, qui ne néglige aucune occasion de plaire aux amateurs de bonne musique.

PROJET DE CAVALCADE PENDANT L'EXPOSITION D'ANGERS.

A l'occasion du Concours régional et de l'Exposition qui auront lieu au mois de mai prochain à Angers, une commission provisoire, composée de MM. Passet, Machefer, et Sévin, a formé le projet d'organiser une cavalcade pour la même époque.

Une première réunion a eu lieu dans ce but le 12 janvier. Voici un extrait du compte rendu de cette séance :

« La commission propose à l'assemblée de vouloir bien désigner des noms pour la formation d'une commission de quinze membres.

« Sont proposés membres de la commission : MM. Pelou (Maurice), Bordier fils, Blavier fils, Bessonneau, Picard (Léon), Berthault fils, G. Benoist, François, Paul Serin, Passet, J. Breton, Roghard fils, Tirlier (Raymond), André Joubert, A. Justeau.

« Après avoir rappelé à l'assemblée la liste des noms formant la commission, M. Passet demande à l'assemblée si quelqu'un demande la parole. M. A. Justeau fait savoir à l'assemblée qu'il serait bon d'adjoint à la commission MM. E. Bertin, Roncé, et Baron, comme pouvant fournir les renseignements les plus utiles pour la formation de cette cavalcade, ces messieurs ayant dirigé celle de 1855.

« L'assemblée est unanime à déclarer MM. Bertin, Roncé et Baron membres de la commission.

« La commission provisoire demande à l'assemblée de désigner les secrétaires, et, sur la proposition de M. Passet, l'assemblée nomme :

« MM. Ed. Grangé, du *Maine-et-Loire* ; A. Sey, du *Patriote* ; Teilhard, du *Courrier d'Angers* ; Jules André, del *Union de l'Ouest* ; Maugeon, du *Journal le Théâtre*.

« Est nommé trésorier : M. Naudet.

« La commission provisoire fait ensuite connaître à l'assemblée que, dans la prochaine réunion, la commission aura à s'occuper de choisir les présidents d'honneur, le président et les vice-présidents.

« Sur la demande de plusieurs membres

qui désirent connaître quelques noms, la commission fait savoir qu'il serait peut-être bon de porter son choix comme présidents d'honneur sur :

« MM. le général de Saumur, le général d'Angers, le maire d'Angers, le vicomte de Ruillé.

« Comme président : M. Loriol de Barny.
« Comme vice-présidents : MM. Roger de Terves et Oriolle.

« L'assemblée adhère à ce choix. »

La réunion de la commission a dû avoir lieu mardi soir.

Langeais. — M. Boislève, ancien maire de Langeais, ancien membre et secrétaire du conseil général d'Indre-et-Loire, où il a représenté pendant plus de trente années le canton de Langeais, est mort hier matin, à deux heures. Cette perte sera vivement ressentie, particulièrement dans l'arrondissement de Chinon et dans le canton de Langeais, où il comptait presque autant d'amis que d'électeurs.

DOUBLE ASSASSINAT A POITIERS.

Hier mercredi, à 4 heures du matin, un horrible crime a été commis dans un cabaret appartenant à M^{me} veuve Grégoire et situé sur la Voie d'Accession en face des marches, à côté du magasin de M. Texereau, à Poitiers.

Un jeune homme, d'origine espagnole, nommé Isidore Robledo, âgé de 17 ans, avait pris son logement chez M^{me} Grégoire depuis quelques jours seulement.

Mardi soir, M^{me} Grégoire avertit Robledo qu'il eut à régler sa note qui commençait à grossir un peu trop. Il lui répondit que le lendemain il la paierait, et il monta tranquillement dans sa chambre, après s'être, auparavant, emparé d'une clef dont il avait sans doute l'intention de se servir, pour assurer sa fuite en cas de besoin.

Or, comme nous le disions plus haut, vers 4 heures du matin, les voisins furent réveillés en sursaut par les cris de : Au secours ! à l'assassin ! qui partaient de la maison habitée par la veuve Grégoire.

Voici ce qui s'était passé. Vers trois heures et demie, l'assassin descendait de sa chambre à pas de loup, se glissait dans la cuisine et s'emparait d'un grand couteau.

M^{me} Grégoire, entendant du bruit, descendit à son tour dans la cuisine, et à peine était-elle entrée que Robledo, se précipitant sur elle, lui porta plusieurs coups de couteau ; cette malheureuse se sauva dans le corridor dont elle ferma la porte vitrée sur elle ; mais le misérable, cassant un carreau, put ouvrir la porte et s'acharna de nouveau sur sa victime qui cria de toutes ses forces : Au secours ! à l'assassin !

La servante, nommée Angèle Girault, âgée de 48 ans environ, réveillée elle aussi en sursaut, accourut au secours de sa maîtresse. En la voyant, l'assassin tourna sa fureur contre elle et lui porta à la tête plusieurs coups d'un instrument qu'on pense être un couperet, vu la nature des contusions, et aussi un coup de couteau dans l'épaule et un autre qui lui coupa les doigts de la main droite.

Mais Robledo, entendant les voisins, essayant d'enfoncer la porte, dut cesser son œuvre criminelle, et au lieu de chercher à fuir il alla lestement dans sa chambre, cacha sous sa paillasse un couperet et une pelle à feu, et se coucha.

Les voisins, ayant pu pénétrer dans la maison, virent alors l'horrible spectacle que présentaient les deux pauvres femmes tout ensanglantées et étendues sur le sol. Ils s'empressèrent de leur porter secours, tandis que d'autres couraient prévenir la police et la gendarmerie qui arrivèrent aussitôt, ainsi que les docteurs de la Bâte et Auché, prévenus en même temps.

M^{me} Grégoire, malgré ses souffrances, put faire connaître le coupable ; les gendarmes monterent dans la chambre de Robledo et le trouvèrent couché et paraissant dormir profondément.

Ils se saisirent de lui, sans qu'il ait fait aucune résistance.

M^{me} Grégoire a reçu sept coups de couteau, tous sur la partie gauche du corps, sauf une blessure à la main droite, dont la paume est entièrement coupée, sans doute quand la victime, se débattant, a voulu saisir l'arme du meurtrier.

Vers neuf heures et demie, la justice, prévenue par le commissaire de police, descendit sur le lieu du crime et procéda à l'inter-

rogatoire de l'assassin qui, dès le début, se renferma dans un système de dénégations absolues.

Cependant, pressé de questions par M. le procureur de la République, il finit par avouer son crime avec un cynisme révoltant, et n'oubliant aucune circonstance.

Mis en présence de ses victimes, il ne sourcilla pas ; il resta impassible et ne manifesta aucun repentir.

A l'heure où nous mettons sous presse, le misérable est sous les verrous.

M^{me} Grégoire est dans un état fort alarmant. La blessure qu'elle a reçue à l'épaule au-dessus du sein gauche est très-grave. Quant à la jeune servante, ses jours ne sont fort heureusement pas en danger.

(Journal de la Vienne.)

Tours. — Sous ce titre : « Une nouvelle application du gaz », *l'Indépendant d'Indre-et-Loire* publie les lignes suivantes :

« Lundi a eu lieu à l'abattoir de Tours un essai des plus intéressants pour le brûlage ou grillage des pores au gaz en remplacement de paille.

« Un grand nombre de charcutiers assistaient à cette expérience qui a pleinement réussi. Economie, rapidité, propreté, tels sont les avantages les plus importants qu'elle présente.

« Les hommes spéciaux ont été très-satisfait. Bientôt, espérons-le, l'outillage de cette utile invention sera installé à Tours.

« En attendant, notre ancienne corporation des charcutiers, qui en a expérimenté les procédés la veille même de la Saint-Antoine, fête joyeusement ce progrès inauguré sous les auspices de son illustre patron. — Ch. M. »

L'Annuaire du Bureau des longitudes, pour cette année, vient de paraître ; nous y trouvons les renseignements qui suivent :

Le 27 février, éclipse totale de lune en partie visible à Paris. — Entrée dans la pénombre à 4 heures 3 minutes soir. — Entrée dans l'ombre à 4 heures 39 minutes. — Commencement de l'éclipse totale à 6 heures 30 minutes. Milieu de l'éclipse à 7 heures 24 minutes. Fin de l'éclipse totale à 8 heures 24 minutes. Sortie de l'ombre à 7 heures 40 minutes. Grandeur de l'éclipse : 1,603, le diamètre de la lune étant 4.

Le 15 mars, éclipse partielle du soleil, invisible à Paris. L'événement astronomique n'étant visible que dans l'Océan atlantique et dans l'Amérique du Nord, nous nous abstons d'en donner les éléments.

Le *Midi*, de Nîmes, publie l'arrêté suivant :

« Vu les lois de 1790, 1794 et 1837 sur l'administration municipale, et les lois spéciales du 25 mars 1854 et du 5 mai 1855 sur les fraudes en matière de marchandises ou de denrées alimentaires ;

« Considérant que des plaintes nombreuses lui parviennent chaque jour au sujet des falsifications pratiquées sur les vins et diverses denrées alimentaires ;

« Considérant que le devoir de l'administration municipale est de surveiller rigoureusement tout ce qui touche à l'alimentation et à la santé publique ;

« Arrête :
« Art. 1^{er}. — A dater de ce jour, des visites hebdomadaires seront faites, à des jours indéterminés, chez les marchands et débitants, par des hommes compétents, accompagnés par des agents de l'autorité municipale.

« Art. 2. — Tout vin falsifié, toute denrée avariée et de nature à compromettre la santé publique ou à induire en erreur les acheteurs, seront saisis et des procès-verbaux dressés contre les délinquants.

« Art. 3. — M. le commissaire central de police est chargé de l'exécution rigoureuse de cet arrêté.

« Fait à l'hôtel-de-Ville de Nîmes, etc. »

Faits divers.

Nous trouvons dans le *Narrateur* de Saint-Mihiel le pronostic qui suit, dont nous lui laissons la responsabilité et que nous nous bornons à reproduire à titre de simple renseignement.

L'hiver de 1876 à 1877 déroute une fois de plus tous les faiseurs d'almanachs ; cependant, il n'a rien d'extraordinaire et se comporte absolument comme les hivers de

1861 à 1865 de 1868 à 1869, et 1872 à 1873.

Cette périodicité, déterminée pour la première fois en 1865, est donc consacrée cette année pour la quatrième fois.

La précision avec laquelle cette quatrième période s'est produite permet donc de déterminer quel sera le caractère des saisons prochaines.

La période actuelle devant finir au commencement de février, le froid se manifestera brusquement dans la deuxième quinzaine de janvier ou au commencement de février. Le mois de février sera froid et neigeux ; il neigera aussi en mars. Le printemps sera très-beau, mais il se produira au mois de mai de fortes gelées ; c'est dans le Midi que les vignes seront le plus atteintes. Dans nos régions, la végétation ayant été arrêtée par un hiver tardif, et ces gelées se produisant par un temps sec, les désastres seront en partie conjurés.

L'été sera beau, chaud et très-sec. Il y aura peu d'orages, mais ceux qui se produiront en juillet auront une grande violence.

L'automne sera aussi très-beau, et l'hiver de 1878 sera encore un hiver doux.

UNE MORT HORRIBLE. — On écrit de Laigle à l'*Avenir de l'Orne* :

« M. Moreau, marchand de chaussures, rue de Bécanne, donnait depuis quelque temps des preuves visibles de dérangement intellectuel, mais rien ne pouvait cependant faire supposer une fin tragique.

« Le 5 janvier, il était allé à Belzaise dans la matinée, et il avait profité de ce voyage pour faire en chemin de nombreuses invitations à sa noce.

« A son retour, dans l'après-midi, il demanda à M. Jamin, maître d'hôtel, de mettre à sa disposition un cheval et une voiture pour retourner encore à Belzaise. M. Jamin refusa pour un prétexte quelconque.

« Moreau prit alors le parti de s'y rendre à pied, en suivant un chemin de traverse qui passe près de la Rille.

« Qu'est-il arrivé ensuite ? Voici ce que l'enquête n'a pu établir. S'est-il égaré ? A-t-il voulu se noyer ? Le doute subsiste. Toujours est-il qu'on l'a retrouvé le lendemain matin empétré dans un lit de vase, les mains crispées et à demi-enfoncées dans la boue liquide, la figure couverte de sang, et, détail horrible, une oreille presque entièrement rongée, l'autre fortement entamée par des rats d'eau.

« Victor Hugo, dans les *Travailleurs de la Mer*, dépeint l'agonie horrible d'un malheureux s'enfonçant lentement dans le sable sans parvenir à trouver un point d'appui, et dont tous les efforts, au contraire, aggravent la situation.

« Si c'est à cette cause qu'il faut attribuer la mort de Moreau, se figure-t-on l'agonie de cet homme encore jeune, le cerveau plein d'hallucinations, périssant loin de tout secours, au milieu de la nuit, dans une boue gluante, et conservant peut-être encore assez de connaissance pour se sentir dévoré par des rats immondes.

« Quoi qu'il en soit, cette mort a causé dans toute la ville et parmi les nombreux amis de Moreau une impression profonde d'épouvante et de pitié qui subsistera longtemps. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 17 janvier 1877.

Nos rentes remontent entraînées par la hausse des Consolidés anglais. Les optimistes affirment que le refus de la Turquie de faire aucune concession, n'aura pas la guerre pour conséquence. On finit à 71.50 sur le 3 0/0, 106.47 1/2 sur le 5 0/0, 70.70 sur le 5 0/0 italien, 11.85 sur le Turc. Les actions de l'Est algérien sont toujours la valeur la plus recherchée au comptant ; la hausse de ces titres sera d'autant plus solide qu'elle se fait à pas lents et qu'elle est justifiée par les motifs les plus sérieux. Les capitaux qui allaient aux obligations des chemins de fer secondaires, sont maintenant avertis du danger, ils se portent de préférence sur les valeurs dotées d'une garantie de l'Etat et notamment sur l'Est algérien. Les actions du Crédit foncier étaient très-faibles au milieu de la hausse générale. On a tout lieu de croire que l'approbation de la fusion de cette société avec le Crédit agricole sera accompagnée de modifications dans les statuts, prévenant le retour d'aventures semblables à celles qui ont fait du Crédit foncier une institution de crédit à part, et que l'application des statuts nouveaux sera confiée à un gouverneur placé directement sous la main du ministre des finances. Le navire l'*Amérique* est encore le jouet des vents et des flots ; les actions de la Compagnie transatlantique n'en ont pas moins monté à 373.75. Toujours même lourdeur sur les valeurs égyptiennes.

Le Mouvement Financier, 4 fr. par an.
La Situation, 4
Les 2 journaux pris ensemble, 6

PRIME EXTRAORDINAIRE.

Tout abonnement aux deux journaux ci-dessus donne droit à 5 fr. de livres (son équivalent), à choisir dans le catalogue général de l'importante maison Hachette, et que l'administration des journaux fait parvenir elle-même à l'abonné.

La Situation et le Mouvement Financier sont les journaux de finance les plus importants, les plus grands, les mieux faits, les plus complets. Ils publient, *l'un le jeudi, l'autre le dimanche*, tous les faits de la semaine, l'étude des valeurs, les listes de tirages, la physiologie de la Bourse de Paris et des principaux marchés de l'Europe. Ils discutent avec autorité et impartialité les entreprises financières, les émissions, etc.

Aujourd'hui que les fluctuations quotidiennes du

marché atteignent si inopinément les meilleures valeurs et la rente française elle-même, il est indispensable à tout rentier d'être renseigné au moins deux fois par semaine. — Or, les deux journaux réunis atteignent ce but, et, par leur combinaison de prime, ils ne coûtent rien, en réalité, à leurs abonnés.

On s'abonne à Paris, à l'administration, 33, rue Vivienne.

Sous le titre de: *Mélanges d'histoire littéraire*, il vient de paraître à la librairie Calmann Lévy une nouvelle édition de l'ouvrage de J.-J. Ampère contenant une série d'études et de travaux divers laissés par le savant et original écrivain. La variété des sujets abordés dans ce livre, l'esprit, la science, les idées neuves et les traits d'observation qui y sont répandus, montrent quelle était la souplesse de cette plume d'où sont sorties la *Promenade en Amérique* et l'*Histoire romaine à Rome*.

Le meilleur des spécifiques pour combattre avec succès **RHUMES, CATARRHES, COQUELUCHEs**, est le **RHUMES**, sirop de J. THIBON, dont l'efficacité est attestée par toutes les personnes qui en font usage. — Dépôt à Saumur, M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

Fumouze-Albespeyres : Produits pharmaceutiques; voir aux annonces.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Pilori. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 15 janvier 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — — — — —	10 h. 30 m. matin.	4 — — — — —
7 — 40 — — — —	— — — — —	11 — 49 — — —	— — — — —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 — — —	9 h. 45 m. matin.	3 — 10 — — —
7 — 35 — — — —	— — — — —	11 — 25 — — —	— — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JANVIER 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % J. décembre.			71 50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. j. nov.			705	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	661 25			75
4 1/2 % J. septembre.			103	Crédit Mobilier.			157 50	Crédit Mobilier esp. 3. juillet.	531 25			7 50
5 % J. novembre.			106 50	Crédit foncier d'Autriche.			480	Société autrichienne. 1. janv.	490			1 25
Obbligations du Trésor, t. payé.			490	Charentes, 400 fr. p. j. août.			370	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857.			433	Est, jouissance nov.			630					
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.			507 50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.			1015	Orléans.	353			
— 1865, 4 %.			517	Midi, jouissance juillet.			770	Paris-Lyon-Méditerranée.	327 50			
— 1869, 3 %.			387 50	Nord, jouissance juillet.			1270	Est.	398			
— 1871, 3 %.			369	Orléans, jouissance octobre.			1075	Nord.	333 75			
— 1873, 4 %.			496 50	Ouest, jouissance juillet, 65.			688 75	Ouest.	327 50			
Banque de France, j. juillet.			3540	Vendée, 250 fr. p. j. août.			165	Midi.	320 75			
Comptoir d'escompte, j. août.			685	Compagnie parisienne du Gaz.			1330	Deux-Charentes.	292 50			
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.			330	Société Immobilière, j. janv.			16 50	Vendée.	227			
Crédit foncier colonial, 250 fr.			380	C. gén. Transatlantique, j. juill.			375	Canal de Suez.	530			
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.			630									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

(Service d'hiver, 25 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		
6 — 45 — — — — —		(s'arrête à Angers).
9 — 1 — — — — —		omnibus-mixte.
1 — 36 — — — — —		soir.
4 — 10 — — — — —		express.
7 — 15 — — — — —		omnibus.
10 — 37 — — — — —		(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.		
8 — 31 — — — — —		omnibus.
9 — 40 — — — — —		express.
12 — 40 — — — — —		soir omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — —		omnibus-mixte.
10 — 38 — — — — —		express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 heures.

Tribunal de commerce de Saumur.

AVIS.

Les créanciers de la faillite du sieur Maillet, Auguste, marchand de vaches à Doué-la-Fontaine, sont invités à se présenter, le vendredi 26 janvier 1877, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le greffier,
(43) L. BONNEAU.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1877,

UNE BOULANGERIE

Située au bourg de la commune de Brézé.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. CHEVALLIER-CLAVEAU, propriétaire à Brézé, soit audit M^e SANZAY, notaire.

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

PAR SUITE DE DÉCÈS.

Le samedi 20 janvier 1877, à midi et demi, sur la place de la Bilange, à Saumur, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur, à la vente publique aux enchères d'un très bon cheval, dépendant de la succession de feu M. le commandant Challot.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877,

UNE MAISON

Avec Écurie et Remise, Sise à Saumur, rue Dacier.

Actuellement occupée par M. le docteur Bossard.

S'adresser à M. FOURNIER, propriétaire à Distré. (690)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Rue Royale, n^o 1,

GRANDE CAVE, GRAND MAGASIN

ET REMISE

S'adresser à M. BARDIN-MONICET.

A LOUER

En totalité ou par parties,

VASTES CAVES

PROPRES AU COMMERCE DES VINS

Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

A VENDRE

DEUX CHIENS DE MEUTE

D'un an.

S'adresser rue Fardeau, 17.

AVIS AU PUBLIC

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOUCZE-ALBESPEYRES; les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

Papier et Vésicatoire d'Albespeyres employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur.

Exiger la signature d'Albespeyres. Prix: 1 fr.

Papier et Cigares anti-asthmatiques de B^e Barral. Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du Codec; elles sont recommandées journellement par les médecins pour combattre l'*Asthme*, la *Bronchite*, le *Catarrhe pulmonaire* et l'*Oppression*.

qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine.

Exiger sur chaque boîte la signature B^e Barral. Prix: 3 fr.

Cataplasmes Jouanique, en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir.

Exiger sur chaque boîte la signature *Jouanique*. Prix: 2 fr.

Capsules Raquin, APPROUVÉES par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de *COPAHU* dans le traitement des *maladies secrètes*. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas.

Exiger sur chaque flacon la signature *Raquin*. Prix: 5 fr.

Nota. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOUCZE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

AVIS

M. SCIPION GULLON, à Trouville-sur-Mer, propose à MM. les ÉPICIERs des *CAPITAUX*, pour un AN. Commission: UN pour cent. Réponse (franco) avec timbre ou (non franco) sans timbre. (45)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 400 francs, sans bordereau ni classement.
 Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.
 Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles. (503)

MÉDECINE

Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les excellentes *Pilules-purgatives et dépuratives de CAUVIN* sont employées avec succès; soit pour guérir radicalement, soit pour conserver la santé générale dans le meilleur état possible, soit pour retarder les progrès de certains maux incurables:

- Acreté du sang.
- Age critique, retour d'âge.
- Aigreurs.
- Angine, esquinancie, mal de gorge chronique.
- Apoplexie, coup de sang.
- Asthme.
- Bile, maladies bilieuses.
- Bourdonnements d'oreilles.
- Bronchite, rhume, catarrhe.
- Catarrhe pulmonaire, vésical.
- Gauchemar.
- Clous, furoncles.
- Constipations, échauffement d'intestins.
- Couches (suite de).
- Convalescence difficile.
- Crachement de sang.
- Dartres, maladies de la peau.
- Débilité, faiblesse générale.
- Démangeaisons.
- Digestions laborieuses.
- Echauffement de la poitrine, des intestins.
- Engorgements.
- Engourdissements.
- Epilepsie, haut mal, mal caduc.
- Erysipèles (disposition aux).
- Etonnements.
- Faiblesse.
- Fièvres intermittentes.
- Flatosités, vents, gaz, coliques ventueuses.
- Flueurs blanches.
- Foie (maladies chroniques du).
- Gaie (suite de la).
- Gastralgie.
- Glaireux, affections glaireuses.
- Glandes.
- Goutte, rhumatisme goutteux.
- Gravelle.
- Hydropisies.
- Hypochondrie, spleen, mélancolie.
- Hystérie, vapeurs.
- Indigestions (disposition aux).
- Inflammation chronique des intestins, de la poitrine.
- Insomnie, mauvais sommeil.
- Jauhnisse, ictère.
- Lait répandu, maladies lacteuses.
- Maux de tête, céphalalgie.
- Migraine.
- Névralgies.
- Obstructions internes.
- Ophthalmies, maux chroniques des yeux et des paupières.
- Palpitations.
- Paralysies.
- Pituites.
- Rachitisme, enfants noués.
- Règles ou flux menstruel (retards, difficultés des).
- Rhumatismes, douleurs, frictions.
- Rhumes négligés.
- Sciatique, goutte sciaticque.
- Scrofules, écoulements, humeurs froides.
- Sevrage.
- Suppressions de cautères, vésicatoires, sétons.
- Supuration d'oreille.
- Tiraillements d'estomac, délabements.
- Ulcères, plaies suppurantes.
- Varices ulcérées.
- Vers intestinaux.
- Vertiges.
- Vapeurs nerveuses.

Boîtes de 30 Pilules, 2 fr.; de 60, 3 fr. 50 c. — Dans toutes les Pharmacies. — Envoi franco par la poste, contre timbres ou mandats adressés à M. CAUVIN, à Paris, 147, faubourg Saint-Denis. (433)

S Rue DAUPHINE PARIS S

BENZINE COLLAS

LE

MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS

Pour le Nettoyage des Étoffes, des Rubans et des Cartes de Peau.

BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.

Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations

EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE

COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE

C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.

Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Merciers et Parfumeurs. (470)

Saumur, imprimerie de P. GODET.